

2010-02-25 DAVIE met à pied 1 590 travailleurs

Source : http://www.icilevis.com/fr/accueil-lecture.aspx?sortcode=1&id_article=2744

1 590 mises à pied chez Chantiers Davie
Publié le 25 février 2010 13h32



Chantiers Davie a annoncé en début d'après-midi (jeudi), qu'elle a procédé à la mise à pied temporaire de 1 590 de ses employés, pour en garder 160 en poste seulement.

Après avoir remercié 250 de ses sous-traitants mardi dernier, la direction de l'entreprise a passé au grand coup ce matin.

L'entreprise a fait savoir par voie de communiqué qu'elle a obtenu une protection contre ses créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers du Canada (LACC), à la Cour supérieure du Québec. Après avoir examiné toutes les alternatives disponibles, le conseil d'administration a conclu de se prévaloir de la protection de la cour sous la LACC afin de permettre à Davie de développer un nouveau plan pour obtenir du financement additionnel et compléter ses projets actuellement sous contrat.

En plus de la protection obtenue en vertu de la LACC, Davie met en place un réalignement temporaire de ses activités destiné à préserver son fonds de roulement dans l'attente de l'obtention de financement.

« C'est une situation très regrettable, mais nous devons réaligner nos activités afin d'être en mesure de poursuivre sur des bases solides, a déclaré le nouveau chef de la direction de Davie, Gustav Johan Nydal, qui a débuté dans ses fonctions la semaine dernière. Nous espérons que nous serons bientôt en mesure de rappeler notre précieuse main-d'œuvre au travail. Nous sommes engagés à livrer les navires que nous avons en commande et nous apprécions le soutien de nos partenaires à travers cette période de transition. »

Blaney désolé

Le député de Lévis-Bellechasse Steven Blaney avoue avoir été frappé par la nouvelle. « Ma première pensée va aux employés et à leurs familles », a-t-il mentionné. M. Blaney espère sincèrement que tout ira pour le mieux et que les employés de Chantiers Davie pourront revenir en poste le plus tôt possible.